

will permit the members of each group to perform their functions in the most professional way, while serving the needs of their respective clientele.

Preparation of the Plan

In the Department of External Affairs responsibility for the preparation of the Official Languages Plan and for its implementation in due course has been assumed by the newly-established Personnel Policy and Official Languages Division in the Personnel Bureau. Senior level responsibility for the Plan and for the on-going Official Languages Program lies with a Deputy Under-Secretary of State for External Affairs. Accountability to the Secretary of State for External Affairs and to the Treasury Board for the performance of the Department in the official languages area rests with the Under-Secretary. The Plan will therefore be circulated to all departmental units under a letter from the Under-Secretary outlining the Department's objectives, and requesting the full and active cooperation of managers and all employees in implementing the Plan.

It was realized at an early stage that detailed information was required as a base for the preparation of this Department's Official Languages Plan. Consequently a major starting point of the Plan's development was a questionnaire circulated to all domestic bureaux, divisions and regional passport offices, as well as to all of the posts abroad which come under the guidelines of the Interdepartmental Committee on External Relations. The questionnaire was part of a package of documentation outlining guidelines on the policies and administration of Official Languages

fonctions de la façon la plus professionnelle possible, tout en satisfaisant aux besoins de leur clientèle respective.

Préparation du Plan

Au ministère des Affaires extérieures, c'est la Direction de la politique du personnel et des langues officielles, nouvellement créée au Bureau du personnel, qui est chargée de préparer le Plan des langues officielles et de l'appliquer en temps utile. À un niveau plus élevé, la responsabilité du Plan et de l'actuel Programme des langues officielles revient à un Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. C'est le Sous-secrétaire d'État qui doit répondre devant le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et devant le Conseil du Trésor du rendement du Ministère au chapitre des langues officielles. Le Plan sera donc distribué à toutes les sections du Ministère, accompagné d'une lettre du Sous-secrétaire exposant les objectifs du Ministère et demandant la collaboration active et entière des gestionnaires et de tous les employés pour la mise en oeuvre du Plan.

Dès le début, on s'est rendu compte qu'il fallait disposer de renseignements détaillés pour préparer le Plan. C'est pourquoi l'un des principaux points de départ a été la distribution d'un questionnaire à tous les bureaux, directions et bureaux régionaux des passeports au pays ainsi qu'à toutes les missions à l'étranger touchées par les lignes directrices du Comité interministériel des relations extérieures. Le questionnaire qui constitue l'Annexe A faisait partie d'une trousse documentaire décrivant les principes directeurs des politiques et de l'administration des langues officielles pour le ministère des Affaires extérieures et a été

for the Department of External Affairs sent to all Departmental units at home and abroad in May 1978. The questionnaire is attached as Annex A.

The object of the questionnaire was to obtain as accurate and detailed information as possible from which a realistic assessment could be made of this Department's observance of the three guiding principles behind the Government's official languages policies. The usual problems of collecting data, of ensuring its accuracy and completeness, and of maintaining deadlines for its submission were obviously complicated by the geographic dispersal of our correspondents. The final response was relatively complete. Of the Canada-based inquiries, we received 84 responses which included headquarters bureaux, divisions, sections and regional passport offices. There were six non-responses. From abroad, we received 99 replies; four questionnaires were not returned as of the date this report was compiled.

The questionnaire was also accompanied by a request that the language requirements of all positions be reassessed. This was a major exercise to produce information vital to the preparation of the Plan. The last reidentification of language requirements of positions for a major overseas unit was not received until September 15. A Task Force was established to undertake the necessary preparatory work, analyze the information submitted by all units, and to draft the Department's Plan.

envoyé en mai 1978 à toutes les sections du Ministère au pays et à l'étranger.

Il avait pour objet de recueillir des renseignements aussi précis et détaillés que possible à partir desquels il serait permis d'évaluer de façon réaliste si le Ministère respecte les trois principes directeurs des politiques du gouvernement en matière de langues officielles. À l'évidence, le problème de la dispersion géographique des personnes interrogées est venu s'ajouter aux difficultés que l'on rencontre habituellement lorsqu'il s'agit de recueillir des données, de vérifier si elles sont exactes et complètes et de respecter les délais pour leur présentation. Presque tous ont répondu. Dans le cas des demandes envoyées au Canada, nous avons reçu en tout 84 réponses des bureaux, directions et sections de l'Administration centrale et des bureaux régionaux des passeports. Six n'ont pas répondu. De l'étranger, nous avons obtenu 99 réponses tandis que quatre questionnaires n'avaient pas été reçus au moment de la compilation du rapport.

Avec le questionnaire, on demandait également de procéder à une réévaluation des exigences linguistiques de tous les postes. Il s'agissait là d'une opération importante pour obtenir des renseignements essentiels à la préparation du Plan. Nous n'avons pas reçu avant le 15 septembre la réévaluation d'une de nos plus importantes missions outre-mer. À ce moment, un groupe de travail a été mis sur pied pour entreprendre les préparatifs nécessaires, analyser les renseignements fournis et rédiger le Plan du Ministère.